

SOMMAIRE

Nouvelles de l'AMIK1
Gestion des pêches 2
Traçabilité des produits 2
Homard dans la baie des Sept Îles3
Dossier spécial : Utshashamek ^u , le saumon atlantique4
Conservation du saumon 7
Campagne de sensibilisation9
Éco-aestes en mer 10

DATES À RETENIR

Juin et juillet

Tournage du documentaire dans les communautés

Juin et juillet

Échantillonnage du homard dans la baie de Sept Îles

Juin et septembre

Échantillonnage dans les zosteraies

Juin : Rencontre du C.A. de l'AMIK Date à déterminer

Nouvelles de l'AMIK



Léo St-Onge, directeur général © AMIK

Le printemps 2013 a été une période occupée et fructueuse pour l'équipe de l'AMIK. En plus des activités de pêche et de multiples projets, une nouvelle planification stratégique a été adoptée par les membres.

Au plan politique, les modifications importantes à l'offre de service de Pêches et Océans Canada (MPO) de même que les négociations en vue de la signature de l'entente annuelle de l'AMIK ont nécessité beaucoup d'énergie. L'objectif de ces démarches est de continuer à représenter fidèlement les intérêts des communautés innues et de promouvoir des pêches autochtones fortes et solidaires. Ultimement, l'amélioration des revenus de pêche servira à soutenir le développement de nos communautés, selon les orientations que celles-ci se donneront.

Dans cette nouvelle édition de *Mikuniss*, vous trouverez une mise à jour de nos activités, de même qu'un dossier spécial sur le saumon. *Utshashamek*^u, cette espèce, essentielle pour nos membres, est aussi au cœur d'un grand projet de l'AMIK, alliant collecte de connaissances traditionnelles, partages entre les générations et étude des pratiques modèles présentes dans les communautés.

Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois nos membres et partenaires. Votre soutien nous permet de continuer à représenter et à mettre en valeur la culture et les valeurs innues, dans nos domaines d'activité. À toutes et à tous, Tshinashkumitin.

L'ÉQUIPE DE L'AMIK S'AGRANDIT

L'AMIK est très heureuse de souhaiter la bienvenue à Mélissa Perrot, notre nouvelle stagiaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Mélissa vient réaliser un



Mélissa Perrot © AMIK

stage de 5 mois afin d'assister l'équipe de l'AMIK dans la réalisation de divers projets environnementaux. Elle participe notamment au projet de Sensibilisation à la préservation des espèces et des milieux naturels auprès des communautés innues et au projet de suivi de la biodiversité des zosteraies dans la baie de Sept-Îles et à l'embouchure de la rivière Romaine. Titulaire d'un baccalauréat en Sciences de la Terre et de l'Environnement ainsi que d'une maitrise en Génie de l'environnement, Mélissa est adepte de découvertes, de voyages et de plein-air. Elle souhaite profiter de son passage à l'AMIK pour participer à la préservation du territoire traditionnel innu et vivre une expérience professionnelle unique.



GESTION DES PÊCHES CESTION DES RECHES

Le gestionnaire des pêches de l'AMIK accomplit différentes activités, allant de la gestion des activités de pêche de l'AMIK à la participation aux comités et consultation en lien avec les enjeux du domaine des pêches, en passant par le soutien aux coordonnateurs des pêches des communautés membres. Au printemps, la gestion des pêches de l'AMIK et la transmissions d'informations à jour quant aux marchés et règlements en lien avec la pêche sont ses activités principales.

BILAN DU DÉBUT DE LA SAISON DE PÊCHE 2013

La saison de pêche au crabe des neiges dans la zone 16 s'annonce très bonne. Avec une augmentation de 25 % du total autorisé des captures (TAC) par le MPO et des rendements très intéressants, la saison tire déjà à sa fin pour plusieurs navires. La situation est malheureusement bien différente pour les pêcheurs de crabe des neiges de la zone 17. Alors que ceux-ci réclamaient une augmentation de 10-15 % du TAC, ils

n'ont rien reçu du MPO. Les rendements sont par ailleurs

bas et les pêcheurs ont beaucoup de difficultés à remplir leurs quotas cette année.

La situation est également difficile du côté de la pêche au homard. Les prix excessivement bas offerts



Crabe des neiges

© Daniel Bellemare

sur les marchés auront des implications pour les communautés innues pêchant à Anticosti, notamment Uashat mak Mani-Utenam et Unamen Shipu.

Du côté du pétoncle, pêché principalement par les communautés d'Ekuanitshit et de Pakua Shipi, la saison devrait débuter sous peu, et on leur souhaite que les rendements soient au rendez-vous.

Tracabilité des produits

Le projet de certification autochtone Keshken continue de se concrétiser, avec le support des communautés membres. Une des facettes importantes de ce projet est la mise en œuvre de l'outil de traçabilité This Fish (www.thisfish.info). Cet outil a été développé par l'organisme Ecotrust Canada, qui a comme mission de faire la promotion de l'innovation et de fournir aux

communautés, aux Premières Nations et aux entreprises des services qui leur permettront de « verdir » leurs pratiques et de faire croître leur économie locale (www.ecotrust.ca). Le diagramme ci-dessous présente un résumé du fonctionnement de l'outil This Fish. L'outil devrait pouvoir être testé cet été par Pêcheries Shipek, dans le cadre de sa pêche au pétoncle d'Islande.





HOMARD DANS LA BAIE DES SEPT ÎLES

Afin de pouvoir prolonger les saisons de pêche sur la Côte-Nord, il devient intéressant de se tourner vers des espèces moins exploitées. Le nouveau projet, intitulé Évaluation du potentiel de pêche au homard d'Amérique dans la région de la baie des Sept-Îles, vise à terme à permettre le développement de cette pêche complémentaire.

Afin de faire une exploitation durable et rentable du homard, l'exploitant doit toutefois posséder une connaissance minimale de l'abondance de la ressource. Au début du printemps 2013, l'AMIK a été approchée par la communauté de Uashat mak Mani-Utenam pour mettre en place un protocole de recherche sur le homard d'Amérique.

À l'heure actuelle, l'information disponible sur l'état des stocks dans la baie des Sept Îles reste très fragmentaire. D'après les relevés historiques de pêche du MPO, très peu de données sont disponibles sur cette population de homard. En effet, un seul permis de pêche a été octroyé pour chacune des zones 18 B-C-D-G et 17A pour les saisons 2012 à 2014, tandis que 4 et 15 permis de pêche ont été octroyés pour les zones 18H et 17B, respectivement. Or, l'évaluation de l'état des stocks de homards effectuée aux trois ans par le MPO se base sur les pêches effectuées dans ces zones. Donc, si peu de pêcheurs utilisent une zone, cela limite l'information disponible sur la population de homard. De plus, tous les pêcheurs n'exploitent pas de façon régulière leur permis, faute de connaissance sur la rentabilité de cette pêche.

Ainsi, en collaboration avec Louise Gendron de l'Institut Maurice-Lamontagne, la biologiste de l'AMIK et une chargée de projet ont travaillé à l'établissement d'un protocole afin de récolter des informations sur le homard. L'objectif principal est de déterminer si les concentrations de homard d'Amérique (Homarus americanus) présentes dans la baie des Sept Îles sont susceptibles de supporter une pêche commerciale. Ce but sera atteint par la caractérisation de la dynamique des stocks de homard dans la zone de pêche 18D.



Homard d'Amérique © R. Laroque, Observatoire global du St-Laurent

Cette pêche permettra d'évaluer la structure démographique de la population de homard, en visant les objectifs spécifiques suivants :

- Quantifier les caractéristiques biologiques (taille et sexe) du homard, au moyen d'une pêche libre effectuée dans les secteurs connus de la baie des Sept Îles;
- 2. Explorer le potentiel de pêche au large des îles de la baie des Sept Îles (dans la zone 18D), en vue de :
 - a. caractériser la distribution du homard de façon systématique;
 - comparer les rendements des secteurs exploratoires aux rendements des secteurs traditionnellement exploités;
- 3. Explorer les différences entre la pêche printanière et la pêche estivale, quant aux prises par unité d'effort aux caractéristiques biologiques du homard.

Les sorties de terrain seront réalisés dans la zone 18D (baie des Sept Îles) soit entre rivière Brochu et rivière au Bouleau. Les travaux se feront en étroite collaboration avec Pêcheries Uapan, l'AMIK et le MPO, du 29 mai au 15 juin et du 8 au 20 juillet 2013. Deux chargées de projet de l'AMIK seront à bord afin de procéder à l'échantillonnage durant ces périodes. Les résultats de ces recherches seront rendus publics à l'automne 2013.



Dossier special : *Utshashamek* (saumon atlantique)

L'AMIK a débuté en juillet 2012 la mise en œuvre d'un vaste projet portant sur la conservation du saumon atlantique, par la valorisation des connaissances traditionnelles innues. Dans le cadre de ce projet, des aînés et des intervenants du saumon des 7 communautés membres sont invités à partager leur savoir et leur expérience. Le texte qui suit retrace les grandes lignes de la pêche au saumon par les Innus de la Côte-Nord, et servira de trame de fond à la présentation du projet.

DES TRACES VIEILLES DE 8 000 ANS

Le Nitassinan porte les traces de la présence des Innus depuis le retrait des glaciers, il y a de cela 8 000 ans. Sur ce territoire immense, couvrant les régions que les eurocanadiens ont appelées le Saguenay-Lac-St-Jean, la Côte-Nord et le Labrador, les archéologues ont trouvé les traces des activités de chasse et de pêche pratiquées pendant des millénaires par les Innus. Lances, harpons, flèches, traces de foyers d'occupation démontrent à quel point les Innus connaissent et parcourent leur territoire depuis des temps anciens.

Cette vie sur le territoire s'est développée pendant environ 7 500 ans, sans apport extérieur autre que des contacts avec les autres peuples d'Amérique du Nord. Puis, les premiers contacts avec les expéditions de pêche ou d'exploration venues d'Europe ont commencé à modifier le mode de vie innu. En introduisant divers outils (fusils et munitions, haches, et contenants de métal, tissus, farine, etc.), pratiques commerciales (avances et crédits) et maladies, les Européens ont semé les graines de changements qui allaient avoir de vastes conséquences sur le peuple innu.

Pourtant, jusqu'au début des années 1800, les Innus ont continué leur vie nomade relativement en paix. Ils passaient leurs hivers sur le territoire, chassant de préférence le caribou, dont ils utilisaient toutes les parties, par respect et par nécessité. La peau pour se vêtir, les os pour la graisse, la viande pour se nourrir.

Pour compléter leur alimentation, les Innus pêchaient sous la glace des lacs et trappaient le petit gibier.



Flambeau d'écorce de bouleau et harpon traditionnel © ITUM

Au printemps, ils redescendaient vers la côte. Ils passaient les étés à l'embouchure des rivières, où ils pouvaient pêcher, ramasser des coquillages et se réunir pour fêter diverses cérémonies importantes. Le saumon, *Utshashamek*^u, jouait un rôle essentiel dans ce cycle. Dans les mots d'un aîné d'Unamen Shipu:

« Un Innu a jadis demandé au saumon de l'accompagner lors de son voyage vers le territoire. Trop chargé de bagages, avec femme et enfants, il a demandé au saumon de nager à ses côtés et de lui fournir de la bonne nourriture, tout au long de son voyage ».

C'est ainsi que les Innus pêchaient et fumaient le saumon, tout au long de leur remontée vers le territoire, où ils allaient passer l'hiver.

Dans les années 1800, ils virent apparaître des bateaux de pêche venus des États-Unis. Ces derniers s'installèrent à l'embouchure des rivières et y pêchèrent quantité de saumon, qu'ils vendirent sur les marchés de Boston et de New York. La Compagnie de la Baie d'Hudson faisait également la (sur)pêche au saumon, sur ses concessions de la Haute-Côte-Nord.



Ces pillages furent dénoncés par les Innus, par le biais de lettres et de pétitions envoyées aux autorités britanniques, parfois avec l'aide de missionnaires. Les autorités britanniques, plutôt que protéger le droit des Innus de pêcher sur ces rivières, promulguèrent la première *Loi sur les Pêches*.

Cette loi consacrait la propriété privée comme seule façon de « ramener de l'ordre dans les pêches au saumon ». Les rivières devenaient ainsi des clubs privés, réservées à une pêche sportive réalisée par des messieurs fortunés, tandis que les embouchures étaient réservées aux activités de pêche commerciales au filet, sous forme de concessions. Dans ce contexte, les Innus perdaient l'accès à leurs rivières, la pêche millénaire au saumon étant transformée du jour au lendemain en une activité illégale de désobéissance civile et de contestation.

La promulgation de la première *Loi sur les Indiens* acheva de consacrer le caractère infantile du peuple Innu aux yeux des autorités britanniques. La création des réserves, moyen de contrôle, d'assimilation et d'acculturation par excellence, allait permettre aux eurocanadiens et aux intérêts étrangers un accès complet aux ressources du Nitassinan.

Il importe pourtant de souligner ici que les Innus n'ont jamais été conquis. Il n'y a jamais eu de guerre entre les Européens et les Innus. Ces derniers ont accueilli les Européens, les ont aidés et ont accepté de partager avec eux les ressources du Nitassinan, bien que la majorité des Européens n'ait jamais demandé la permission de s'établir sur le territoire. Le Nitassinan n'a donc jamais été conquis, cédé, ou vendu pas les Innus. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre ce qui se passa entre à la fin des années 1970 et au début des années 1980, pendant ce qu'il convient d'appeler la guerre du saumon.



LA GUERRE DU SAUMON SUR LA CÔTE-NORD

Dans les années 1970, un processus de « démocratisation » des rivières est en cours au Québec. La population euro-canadienne en a assez des clubs privés et souhaite retrouver l'accès à ce qu'elle considère comme ses rivières. La fin des clubs privés et l'avènement des pourvoiries sont censés permettre au public l'accès aux ressources des rivières de la province, moyennant des frais journaliers.



Pêche au filet à Nutashkuan © Nametau Innu

Or, ces démarches sont réalisées sans consultation avec les Premières nations du territoire, qui n'ont pourtant jamais cédé leurs droits sur ce dernier. Aux tentatives innues d'avoir accès au saumon pour se nourrir, on oppose des saisies de filets, des arrestations et divers gestes d'intimidation, incluant des coups de feu de la part de gardiens de pourvoiries. La mort de deux jeunes gens de Mani-Utenam sur la Mishta Shipu (Moisie), dans des circonstances troubles, souligne de façon violente l'impossibilité des Innus d'avoir accès à leur territoire.

Les Innus d'Essipit sont les premiers à revendiquer de façon plus musclée le droit de pêcher le saumon sur leur territoire. Aux dires d'un membre de la communauté, cette démarche a été un événement unificateur pour la communauté et a aidé les Innus d'Essipit à renforcer leur sentiment d'identité. Les Innus d'Unamen Shipu, d'Ekuanitshit, de Nutashkuan et de Uashat mak Mani-Utenam ont aussi revendiqué leur



droit de pêcher le saumon, organisant notamment des voyages de représentation au parlement de Québec et rencontrant des représentants du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Les démarches sont longues et marquées d'irrégularités, qui contribueront à miner la confiance des Innus envers les autorités provinciales. Une de ces irrégularités est relatée dans un documentaire réalisé par Arthur Lamothe, La conquête de l'Amérique II. On y entend un ancien chef de Nutashkuan, Pierre Ishpatao, raconter les démarches du comité de négociation auprès du ministère et du propriétaire de la pourvoirie sur la rivière Natashquan. On y apprend qu'en 1977, les trois parties s'entendent pour que les Innus de Nutashkuan aient à nouveau le droit de pêcher le saumon au filet, sur les 12 premiers kilomètres de la rivière Natashquan. Cet accord, dont l'ampleur ne satisfait pas totalement la communauté, a été accepté par le comité de négociation pour la seule raison qu'il contenait un article précisant que les Innus seraient les bénéficiaires privilégiés lors de la venue à échéance du bail de la pourvoirie, en 1979. Or, les représentants du ministère et de la pourvoirie ont par la suite biffé cet article, en l'absence du chef.

De telles manœuvres, illégales, n'ont fait qu'envenimer une situation déjà insoutenable pour les Innus. Suite à d'autres demandes et représentations officielles, les pêcheurs innus ont, au début des années 1980, mis leurs filets à l'eau et repris leurs droits sur leurs rivières, avec la levée de filets en plein jour. Des conventions sont finalement signées entre les conseils de bande et le ministère, pour la gestion des rivières à saumon. Les communautés ont ainsi reconquis le droit de pêcher le saumon sur les rivières du Nitassinan, droit qu'elles avaient perdu depuis plus de 100 ans.





Saumon atlantique remontant une chute © ASF

IMPLICATIONS POUR LA GESTION ACTUELLE

Environ 30 années se sont écoulées depuis la fin de la guerre du saumon. Pour les aînés des communautés, ces faits sont encore toutefois profondément gravés dans leur mémoire. Ceux qui ont vu les bateaux des gardiens des pourvoiries foncer sur eux, entendu les coups de feu ou perdu leurs filets aux mains de la police, ceux-là sont encore en colère. Trop fraîche est la blessure d'avoir été traités comme des braconniers sur leurs propres rivières. Leur parler de gestion ou de réglementations, c'est tout simplement imposer à nouveau des limites à une activité traditionnelle trop longtemps interdite. Pour nombre d'aînés, la gestion n'est pas nécessaire, puisque l'Innu connaît la rivière, il connaît le poisson et sait comment le respecter.

Pour d'autres membres des communautés, cette connaissance ne va plus de soi. Des années de surpêche par les euro-canadiens ont décimé les populations et le saumon n'est plus aussi abondant qu'avant. La perte du droit de pêche a aussi éloigné plusieurs Innus des rivières et mené à la perte de certaines connaissances, qui doivent maintenant être réapprises, au contact du poisson et de son habitat. La valeur du saumon, dans un contexte où les emplois ne suffisent pas à la demande et où plusieurs cherchent des sources de revenus, rend bien tentante la pêche du saumon en vue de le vendre au plus offrant.



Ces réalités mènent plusieurs Innus à la conclusion que pour continuer à pêcher le saumon, les communautés doivent se donner des règlements. Pas des règlements imposés de l'extérieur, mais bien développés par des Innus, selon les valeurs et les réalités des communautés.

C'est ainsi qu'on a vu apparaître divers modèles et initiatives de gestion dans les communautés : établissement de pourvoiries innues, surveillants de rivière, programme de cogestion avec une communauté allochtone voisine, organisme de restauration et de gestion de rivières, recherches scientifiques et suivi des prises, etc. Partout, les communautés se relèvent des années d'interdiction et développent leurs propres façons de recréer leur relation avec le poisson et avec leurs rivières.

Le défi est de taille, puisqu'il faut conjuguer les appréhensions des uns face à toute forme de règlementation, les besoins des autres en termes d'emploi et de revenu et les préoccupations de tous

pour que demain, encore, les enfants et petits-enfants puissent pêcher le saumon. Il n'y a pas de modèle unique, pas de façon de faire qui soit adaptée à toutes les communautés. Par contre, un fait demeure : le saumon est essentiel aux Innus, tant comme source de nourriture historique que comme symbole de persévérance, de résistance et de renouveau. Le combat pour la conservation du saumon semble donc être une prochaine étape de ce processus de décolonisation du Nitassinan, auquel toutes les voix innues sont invitées à se joindre.

Sources:

Conseil tribal Mamuitun (2013). Portrait historique. Consulté au http://www.mamuitun.com/contexte-premieres-nations.asp#presence

Lamothe, Arthur (1990). La conquête de l'Amérique I et II.

Documentaires visionnés sur les sites www.onf.ca et
www.bang.gc.ca

Musée régional de la Côte-Nord (2010). Nametau innu : Mémoire et connaissance du Nitassinan. Consulté au www.nametauinnu.ca

CONSERVATION DU SAUMON

Le projet de conservation du saumon atlantique dans les sept communautés membres avance à grands pas. Depuis ses débuts en juillet 2012, plusieurs activités ont été réalisées, grâce entre autres au support des conseils de bande et des communautés.

Pour rappel, le projet comporte quatre objectifs principaux :

- Favoriser l'arrimage entre les méthodes de gestion du saumon issues des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) et celles issues des sciences;
- Assurer la préservation et la transmission des CTA sur la conservation du saumon, par le biais de partages intergénérationnels;
- 3. Sensibiliser les jeunes à la biologie du saumon et aux menaces (destruction ou modification de l'habitat, pêche illégale, etc.);
- 4. Responsabiliser les adultes des communautés envers la conservation du saumon, par le biais de rencontres et de diffusion d'informations.



Atelier à l'école Teueikan, Ekuanitshit © AMIK

BILAN DES ACTIVITÉS

À ce jour, plusieurs activités ont été mises en œuvre. Des entrevues ont été réalisées avec 57 intervenants issus des 7 communautés. Ces entrevues ont permis de



recueillir des informations précieuses sur la gestion du saumon et les méthodes de pêche utilisées par la communauté. Des entrevues ont aussi été réalisées avec des aînés de Pakua Shipu et d'Unamen Shipu. Les aînés ont généreusement partagé leurs connaissances de l'espèce et de la pêche, de même que leurs impressions quant aux changements en lien avec les populations de saumon.

Ces informations serviront de base pour la rédaction d'un portrait-diagnostic, qui sera distribué dans toutes les communautés. L'objectif de ce partage d'information est de diffuser les informations recueillies en lien avec les problématiques, les solutions et les pratiques modèles développées par les communautés. Ce partage d'information servira de base à des rencontres de gestion et d'information, qui seront tenues à l'automne.

Au plan des activités scolaires, des ateliers ont été tenus dans les écoles primaires innues. Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année ont ainsi pu en apprendre davantage sur le saumon et son habitat, de même que sur les gestes à poser pour les protéger. Des aquariums ont aussi été installés dans les classes, afin que les jeunes puissent suivre en direct l'évolution du saumon.

ACTIVITÉS À VENIR

Plusieurs activités sont encore à venir. Ainsi, la seconde phase de la collecte de CTA se tiendra en juin et en juillet, avec la visite de 5 communautés. Les derniers ateliers au primaire seront également réalisés, de même que les sorties de relâchement des alevins de saumon.

Toujours au plan scolaire, un atelier de partage intergénérationnel est présentement en développement. Au cours de cette activité, les jeunes du secondaire auront l'opportunité de partager avec des aînés de leur communauté au sujet du saumon. Démonstrations, goûter communautaire et surprises seront au rendezvous.

Un nouveau volet stimulant est depuis peu en cours. En effet, l'AMIK a reçu un financement pour réaliser un documentaire sur les CTA et les pratiques modèles en lien avec le saumon. Des entrevues seront donc réalisées dans les communautés, afin de mettre en valeur et de

partager le savoir des aînés et des intervenants. Diverses activités en lien avec le saumon seront également documentées, telles que les fêtes du saumon et les méthodes de pêche et de cuisine traditionnelles.

L'automne devrait être très occupé pour la chargée de projet. En plus des rencontres de gestion avec les intervenants et des ateliers de partage au secondaire, le documentaire partira en tournée, servant de base aux rencontres publiques qui seront organisées. La diffusion du rapport portrait-diagnostic sera également un moment fort, permettant un partage d'information accru entre les communautés.



Entrevue avec un aîné d'Unamen Shipu, en compagnie d'une interprète de la communauté © AMIK

PARTENAIRES DU PROJET

Le projet est réalisé grâce à de nombreux partenaires : conseils de bande, écoles primaires et secondaires innues, Musée Shaputuan, Musée régional de la Côte-Nord, Institut Tshakapesh, Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador, Chaire de développement durable du Nord, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Fondation David-Suzuki et ministère des Ressources naturelles. Les généreux bailleurs de fonds du projet sont le programme de Mise en valeur des habitats du saumon atlantique de la Côte-Nord, le Fonds autochtone pour les espèces en péril du gouvernement du Canada, le Forum jeunesse Côte-Nord, Service Canada via le programme Nouveaux horizons pour les aînés, Mountain Equipment Co-op, la Fondation de la faune du Québec et la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Au mois d'avril, des ateliers se sont déroulés dans les classes afin de sensibiliser les élèves du primaire à la protection des habitats naturels du territoire traditionnel innu. Suite à ces ateliers, des nettoyages de plage ont été organisés dans les trois communautés qui participent au projet (Uashat mak Mani-Utenam, Pessamit et Ekuanitshit). En tout, quatre nettoyages ont été planifiés au cours des mois de mai et de juin.

Les nettoyages sont un moyen d'impliquer concrètement les élèves et leur entourage à la restauration d'un habitat naturel du territoire. D'autres outils seront utilisés afin d'informer les communautés de l'impact négatif de certains comportements sur les habitats naturels ainsi que sur les moyens permettant de minimiser cet impact. Ces outils incluent, entre autres, des capsules radiophoniques et des panneaux de sensibilisation.

JOIGNEZ-YOUS À NOUS POUR LES NETTOYAGES DE PLAGE!

6 juin 13h15 : Uashat

Rendez-vous : sur la plage de l'ancienne marina (au bout

de la rue De Quen)

11 juin 13h15 : Mani-Utenam

Rendez-vous : plage de Mani-Utenam

18 juin 9h30 : Ekuanitshit

Rendez-vous : Sur la plage, près du quai

Questions et informations :

Caroline Marcotte, chargée de projet 418 962-4860 ou c.marcotte@l-amik.ca

L'AMIK profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont participé au nettoyage de plage organisé en partenariat avec l'école Nussim de Pessamit (les classes de 4ème, 5ème et 6ème années) et le Conseil des Innus de Pessamit. Grâce à eux, 250 kg de déchets, dont 60 kg de déchets recyclables et 10 kg de déchets dangereux, ont été retirés de la plage de Pessamit. À tous les participants et partenaires, un grand bravo!



Élèves de l'école Nussim, à Pessamit © David Toro



Ensemble des bénévoles qui ont participé au nettoyage de plage à Pessamit © Soazig Le Breton

PARTENAIRES DU PROJET

Ce projet de l'AMIK est rendu possible grâce au programme ÉcoAction d'Environnement Canada et à la Fondation de la faune du Québec. Les nettoyages de plages ont aussi été réalisés avec l'aide de nombreux commanditaires : la Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti, Maxi, Canadian Tire et Mountain Equipment Co-op.



ÉCO-GESTES EN MER

Dans le cadre de son plan d'action environnementale, l'AMIK a comme objectif d'encourager ses membres et partenaires à poser des gestes écologiquement responsables. C'est dans ce contexte qu'une chargée de projet de l'AMIK, en collaboration avec la stagiaire OFQJ, a développé une fiche sur les éco-gestes à poser en mer.

Faciles et peu coûteuses à mettre en œuvre, ces pratiques permettront de diminuer l'empreinte négative des activités de pêche. Qu'on soit à terre ou sur l'eau, il est toujours possible d'en faire un peu plus pour la planète!

